

Centre commercial « La Couvinoise » et trains devraient pouvoir cohabiter en toute sécurité

Une convention ébauchant les mesures techniques à mettre en œuvre a été signée par toutes les parties

COUVIN, le 2 mars 2020 – La SPRL « SAHMA », la Ville de Couvin, Infrabel et la SOFICO se sont entendues sur la nécessité de prendre des mesures techniques en vue de faire cohabiter trafics routier et ferroviaire à hauteur du futur centre commercial « La Couvinoise ». La mise en place de feux et d'une signalisation adaptée, ou encore la pose de capteurs de remontées de files, sont autant d'aménagements envisagés afin de permettre de maintenir un accès au site, en toute sécurité, via le passage à niveau. Bien que signée, la convention est toutefois assortie de conditions strictes.

Un même objectif de sécurité

En 2019, 45 accidents se sont produits sur les passages à niveau belges. Ils ont coûté la vie à 7 personnes et fait 6 blessés graves. Dénominateur commun de ces faits : un manque de prudence voire, parfois, un comportement volontairement dangereux aux abords de ces intersections entre la route et le rail. A la lumière de ce constat qui se répète d'année en année, le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire, Infrabel, avait introduit un recours en annulation contre l'implantation d'un centre commercial à hauteur du passage à niveau n°9, déjà très « accidentogène », de la ligne 134 « Couvin-Mariembourg ». L'accroissement du charroi lié à l'exploitation dudit centre commercial ne pouvait, selon Infrabel, être envisagé en l'état.

A l'issue de plusieurs rencontres, et motivées par un même objectif de renforcer la sécurité de chacun, les 4 parties impliquées (la SPRL « SAHMA », la Ville de Couvin, Infrabel et la SOFICO) ont abouti à la rédaction puis à la signature d'une convention. Ce document ébauche les mesures techniques qui devront être mises en œuvre afin de voir cohabiter à cet endroit trafics routier et ferroviaire. La solution proposée devra permettre de prévenir toute entrave au trafic ferroviaire et notamment toute remontée de file sur le passage à niveau, mais aussi de prévenir tout slalom entre les barrières du passage à niveau.

Sur cette base, Infrabel s'est engagée à lever le recours en annulation qui avait été introduit en octobre dernier auprès du Conseil d'Etat.

Une signalisation renforcée et dynamique

Les travaux seront réalisés pour partie sur la voirie communale (chemin du Try Châlons), pour partie sur la voirie régionale (N5) et, éventuellement, pour partie sur le domaine d'Infrabel. Ils doivent encore faire l'objet d'adaptations définies au cours de plusieurs réunions techniques, mais la sécurisation des traversées du passage à niveau passera par les principes suivants : placement de feux routiers et d'une signalisation adéquate, marquages au sol tant sur la N5 en venant du nord que du sud, que des marquages au sol au niveau du chemin du Try Châlons, placement de capteurs de remontées de files. D'éventuels autres dispositifs seront définis dans une solution technique « finale » sur laquelle Infrabel et la SOFICO devront marquer leur accord.

Dans cette convention, il est également convenu que le promoteur du projet, la SPRL « SAHMA » informera les différentes parties de l'ouverture au public au minimum 2 mois avant cette ouverture. Si les travaux ne sont pas entièrement définis et acceptés pour la date de l'ouverture du centre commercial, Infrabel se réserve le droit de fermer de manière définitive le passage à niveau n°9 de la ligne 134. Il en sera de même si les travaux ne sont pas entièrement achevés et réceptionnés à la satisfaction d'Infrabel dans les 24 mois suivant la date de l'ouverture au public.